

**Recueil de taux - Additifs Techniques FBF publié le 1<sup>er</sup>  
mars 2007**

**AUD-AONIA-OIS-CAPITALISE (ci-après «AUD-AONIA-OIS-CAPITALISE »)**

« AUD-AONIA-OIS-CAPITALISE » signifie que le taux, calculé selon la formule exposée ci-dessous, sera le taux de rendement d'un investissement effectué sur la base d'un intérêt composé quotidien (étant entendu que le taux de référence du calcul de l'intérêt est le taux pour des dépôts en espèces interbancaires en Dollar australien tel que déterminé ci-dessous).

«AUD-AONIA-OIS-CAPITALISE » sera calculé selon la formule ci-dessous :

$$\prod_{i=1}^{d_0} \left[ \left( 1 + \frac{AONIA_i * N_i}{365} \right) - 1 \right] * \frac{365}{d}$$

Avec :

«  $d_0$  » : pour chaque Période d'Application, est le nombre total de Jours Ouvrés à Sydney de la Période d'Application considérée ;

«  $i$  » : est une série de nombres entiers, allant de un à  $d_0$ , représentant chacun les Jours Ouvrés à Sydney par ordre chronologique (y inclus le premier Jour Ouvré à Sydney de la Période d'Application considérée) ;

«  $AONIA_i$  » : est, pour chaque jour «  $i$  » de la Période d'Application considérée, le taux de référence équivalent au taux pour les dépôts en espèces interbancaires tel que calculé par la *Reserve Bank of Australia* et tel que publié sur la page Reuters RBA 30 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) pour le jour «  $i$  ». Si ce taux n'est pas publié sur la page Reuters RBA 30 pour un jour «  $i$  », ce taux sera alors déterminé d'un commun accord entre les Parties agissant de bonne foi et, à défaut d'accord entre les Parties ledit jour «  $i$  », le taux pour ce jour «  $i$  » sera le taux publié sur la page Reuters RBA 30 pour le premier Jour Ouvré précédent à Sydney.

«  $n_i$  » est le nombre de jours calendaires durant la période d'Application considérée pour lesquels le taux «  $AONIA_i$  » est applicable ; et

«  $d$  » est le nombre de jours calendaires de la Période d'Application considérée.

**CAD-SWAP-CORRA-OIS-CAPITALISE** (ci-après «**CAD-CORRA-OIS-CAPITALISE** »).

"CAD-CORRA-OIS-CAPITALISE" signifie que le taux, calculé selon la formule exposée ci-dessous, sera le taux de rendement d'un investissement effectué sur la base d'un intérêt composé quotidien (étant entendu que le taux de référence du calcul de l'intérêt est le taux de rachat au jour le jour du Dollar canadien déterminé par la Banque du Canada).

"CAD-CORRA-OIS-CAPITALISE" sera calculé selon la formule ci-dessous :

$$\prod_{i=1}^{d_0} \left[ \left( 1 + \frac{CORRA_i \cdot n_i}{365} \right) - 1 \right] x \frac{365}{d}$$

Avec :

«  $d_0$  » : pour chaque Période d'Application, est le nombre total de Jours Ouvrés à Toronto de la Période d'Application considérée ;

«  $i$  » : est une série de nombres entiers, allant de un à  $d_0$ , représentant chacun les Jours Ouvrés à Toronto par ordre chronologique (y inclus le premier Jour Ouvré à Toronto de la Période d'Application considérée) ;

«  $CORRA_i$  » : est, pour chaque jour «  $i$  » de la Période d'Application considérée, le taux de référence équivalent au taux de rachat « au jour le jour » du Dollar canadien tel que publié aux environs de 9 heures, heure de Toronto, le Jour Ouvré qui suit le jour «  $i$  » sur la page Internet de la Banque du Canada à l'adresse [www.bankofcanada.ca/fmd/monmrt.htm](http://www.bankofcanada.ca/fmd/monmrt.htm) (ou toute autre page équivalente s'y substituant). Si ce taux n'est pas publié sur la page Internet de la Banque du Canada pour tout jour «  $i$  », ce taux sera alors déterminé d'un commun accord entre les Parties et, à défaut d'accord entre les Parties ledit jour «  $i$  », le taux pour ce jour «  $i$  » sera le taux publié sur le site Internet de la Banque du Canada à l'adresse [www.bankofcanada.ca/fmd/monmrt.htm](http://www.bankofcanada.ca/fmd/monmrt.htm) pour le premier Jour Ouvré précédent à Toronto.

«  $n_i$  » est le nombre de jours calendaires durant la Période d'Application considérée pour lesquels le taux  $CORRA_i$  est applicable; et

«  $d$  » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée.

## **CHF-LIBOR-BBA**

« **CHF-LIBOR-BBA** » signifie le taux interbancaire offert à Londres pour des dépôts en Francs Suisses d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters LIBOR02 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de Londres.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, le CHF-LIBOR-BBA sera déterminé par l'Agent sur la base des taux offerts par les Banques de Référence à approximativement 11 heures, heure de Londres, à des banques de premier rang sur le marché interbancaire de Londres pour des dépôts en Francs Suisses d'une durée égale à la Périodicité commençant deux Jours Ouvrés précédent la date à laquelle cette demande de cotation a lieu et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, le CHF-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, le CHF-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux offerts par quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Zurich, tels que choisis et interrogés par l'Agent, à environ 11 heures, heure de Zurich, à la date de demande de cotation pour des prêts en Francs Suisses à des banques européennes de premier rang d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Londres tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].

**CHF-TOIS-OIS-CAPITALISE**

"CHF-TOIS-OIS-CAPITALISE" signifie le taux calculé selon la formule ci-dessous :

$$\left[ \prod_{i=1}^{d_0} \left( 1 + \frac{TOIS_i \times n_i}{360} \right) - 1 \right] \times \frac{360}{d}$$

Avec :

«  $d_0$  » : pour chaque Période d'Application, est le nombre total de Jours Ouvrés à Zurich de la Période d'Application considérée ;

«  $i$  » : est une série de nombres entiers, allant de un à  $d_0$ , chacun représentant les Jours Ouvrés à Zurich, par ordre chronologique, ((y inclus le premier Jour Ouvré à Zurich de la Période d'Application considérée);

«  $TOIS_i$  » : est, pour chaque jour «  $i$  » de la Période d'Application considérée le taux de référence équivalent au taux pour des dépôts du jour suivant en Francs Suisses tel que publié sur la page Reuters CHFTOIS= (ou toute autre page équivalente s'y substituant) sous l'intitulé « ACTUAL TOM/NEXT FIXING », et sous le sous-titre « Fixing » à partir de 11 heures, heure de Zurich, le Jour Ouvré à Zurich précédant ce jour «  $i$  ». Si ce taux n'est pas publié pour un jour «  $i$  », il sera déterminé d'un commun accord entre les Parties agissant de bonne foi et, à défaut d'accord entre les Parties ledit jour «  $i$  », il sera égal au taux tel que publié sur la page Reuters CHFTOIS= le Jour Ouvré précédent le jour «  $i$  ».

«  $n_i$  » est le nombre de jours calendaires durant la Période d'Application considérée pour lesquels le taux  $TOIS_i$  est applicable; et

«  $d$  » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée.

### **DKK-CIBOR-DKNA13**

« **DKK-CIBOR-DKNA13** » signifie le taux interbancaire offert à Copenhague pour des dépôts en Couronnes Danoises d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters DKNA13 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de Copenhague.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, le DKK-CIBOR-DKNA13 sera déterminé par l'Agent sur la base des taux offerts par les Banques de Référence à approximativement 11 heures, heure de Copenhague, à des banques de premier rang sur le marché interbancaire de Copenhague pour des dépôts en Couronnes Danoises d'une durée égale à la Périodicité commençant deux Jours Ouvrés à Copenhague précédant la date à laquelle cette demande de cotation a lieu et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, le DKK-CIBOR-DKNA13 sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, le DKK-CIBOR-DKNA13 sera égal à la moyenne arithmétique des taux offerts par quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Copenhague, tels que choisis et interrogés par l'Agent, à environ 11 heures, heure de Copenhague, à la date de demande de cotation pour des prêts en Couronnes Danoises à des banques européennes de premier rang d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu d'un montant usuel sur ce marché.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Copenhague tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux]

**DKK-DKKOIS-OIS-CAPITALISE (ci-après «DKK-DKKOIS-OIS-CAPITALISE »).**

« DKK-DKKOIS-OIS-CAPITALISE » signifie que le taux, calculé selon la formule exposée ci-dessous, sera le taux de rendement d'un investissement effectué sur la base d'un intérêt composé quotidien (étant entendu que le taux de référence du calcul de l'intérêt est la moyenne arithmétique des taux journaliers du marché monétaire interbancaire de Copenhague au jour le jour).

«DKK-DKKOIS-OIS-CAPITALISE » sera calculé selon la formule ci-dessous :

$$\prod_{i=1}^{d_0} \left[ \left( 1 + \frac{DKKOIS_i * N_i}{360} \right) - 1 \right] * \frac{360}{d}$$

Avec :

« d<sub>0</sub> » : pour chaque Période d'Application, est le nombre total de Jours Ouvrés à Copenhague de la Période d'Application considérée ;

« i » : est une série de nombres entiers, allant de un à d<sub>0</sub>, chacun représentant les Jours Ouvrés à Copenhague par ordre chronologique (y inclus le premier Jour Ouvré à Copenhague de la Période d'Application considérée) ;

« DKKOIS<sub>i</sub> » : est, pour chaque jour « i » de la Période d'Application considérée, le taux de référence équivalent au taux «au jour le jour» pour les dépôts du jour suivant en Couronnes danoises et tel que publié aux environs de 11 heures, heure de Copenhague, le Jour Ouvré précédant le jour « i » sur l'écran Reuters DKNA 14 (ou toute autre page équivalente s'y substituant), sous l'intitulé « T/N Rente ». Si ce taux n'est pas publié pour tout jour « i », ce taux sera alors déterminé d'un commun accord entre les Parties agissant de bonne foi, et à défaut d'accord entre les Parties ledit jour « i », le taux pour ce jour « i » sera le taux publié sur l'écran Reuters DKNA 14 pour le premier Jour Ouvré précédent à Copenhague.

« n<sub>i</sub> » est le nombre de jours calendaires durant la Période d'Application considérée pour lesquels le taux DKKOIS<sub>i</sub> est applicable; et

« d » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée.

**EUR-EONIA-OIS-CAPITALISE**

"EUR-EONIA-OIS-CAPITALISE" signifie le taux calculé selon la formule ci-dessous :

$$\left[ \prod_{i=1}^{d_0} \left( 1 + \frac{EONIA_i \times n_i}{360} \right) - 1 \right] \times \frac{360}{d}$$

Avec :

«  $d_0$  » : est, pour chaque Période d'Application, le nombre total de Jours Ouvrés Target de la Période d'Application considérée ;

«  $i$  » : est une série de nombres entiers, représentant chacun les Jours Ouvrés Target, par ordre chronologique, (y inclus le premier Jour Ouvré Target de la Période d'Application considérée);

«  $EONIA_i$  » : signifie, pour chaque jour «  $i$  » de la Période d'Application considérée le taux de référence égal au taux « au jour le jour tel que calculé par la Banque Centrale Européenne et tel que publié sur la page Reuter EONIA (ou toute autre page s'y substituant) pour le jour «  $i$  ». Si ce taux n'est pas publié pour un jour «  $i$  », il sera déterminé d'un commun accord entre les Parties et, à défaut d'accord entre les Parties ledit jour «  $i$  », il sera égal au taux tel que publié sur la page telerate 248 le Jour Ouvré TARGET précédent le jour «  $i$  » ;

«  $n_i$  » est le nombre de jours calendaires durant la Période d'Application considérée pour lesquels le taux  $EONIA_i$  est applicable; et

«  $d$  » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée.



### **EUR-Annual Swap Rate-10:00**

« EUR-Annual Swap Rate-10:00 » signifie le taux d'échange annuel pour une opération d'échange de conditions d'intérêt en euros d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuter TGM42281 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) sous l'intitulé « 10:00 LDN TIME VS 6M EURIBOR » et sous l'intitulé « MEAN » à 10 heures, heure de Londres.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l'EUR-Annual Swap Rate-10:00 sera déterminé par l'Agent sur la base de cotations de taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » par les Banques de Référence, à approximativement 10 heures, heure de Londres.

Pour les besoins de cette clause, le taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » correspond à la moyenne arithmétique des taux « bid » et offerts pour une jambe fixe annuelle calculé sur une Base 30/360) d'une opération d'échange de conditions d'intérêts en euros (a) d'une durée égale à la Périodicité, (b) commençant à la date à laquelle la demande de cotation a lieu et (c) pour une transaction d'un montant usuel sur le marché concerné conclu avec un intervenant de premier rang sur le marché des instruments financiers à terme, où la jambe flottante, calculée sur une Base exact/360, est déterminée sur la base de l'EUR-EURIBOR-Telerate avec un maturité de 6 mois.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence afin d'obtenir une cotation de ce taux.

Si au moins trois cotations sont communiquées à l'Agent, l'EUR-Annual Swap Rate-10:00 sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués après élimination de la plus basse et de la plus élevée des cotations ainsi obtenues.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie cinq intervenants de marché de premier rang sur le marché des opérations d'échange de conditions d'intérêt tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].

### **EUR-Annual Swap Rate-11:00**

« EUR-Annual Swap Rate-11:00 » signifie le taux d'échange annuel pour une opération d'échange de conditions d'intérêt en euros d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuter TGM 42281 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) sous l'intitulé « 11:00 LDN TIME VS 6M EURIBOR » et sous l'intitulé « MEAN » à 11 heures, heure de Londres.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l'EUR-Annual Swap Rate-11:00 sera déterminé par l'Agent sur la base de cotations de taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » par les Banques de Référence, à approximativement 11 heures, heure de Londres.

Pour les besoins de cette clause, le taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » correspond à la moyenne arithmétique des taux « bid » et offerts, pour une jambe fixe annuelle (calculée sur une Base 30/360) d'une opération d'échange de conditions d'intérêts en euros (a) d'une durée égale à la Périodicité, (b) commençant à la date à laquelle la demande de cotation a lieu et (c) pour une transaction d'un montant usuel sur le marché concerné conclu avec un intervenant de premier rang sur le marché des instruments financiers à terme, où la jambe flottante, calculée sur une Base exact/360, est déterminée sur la base de l'EUR-EURIBOR-Telerate avec un maturité de 6 mois.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence afin d'obtenir une cotation de ce taux.

Si au moins trois cotations sont communiquées à l'Agent, l'EUR-Annual Swap Rate-11:00 sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués après élimination de la plus basse et de la plus élevée des cotations ainsi obtenues.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie cinq intervenants de marché de premier rang sur le marché des opérations d'échange de conditions d'intérêt tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].

## **EUR-EURIBOR-Telerate**

« **EUR-EURIBOR-Telerate** » signifie le taux offert dans la Zone Euro pour des dépôts en euros d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters EURIBOR01 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de Bruxelles.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l'EUR-EURIBOR-Telerate sera déterminé par l'Agent sur la base des taux offerts par les Banques de Référence à approximativement 11 heures, heure de Bruxelles, à des banques de premier rang sur le marché interbancaire de la Zone Euro pour des dépôts en euros d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné (supposant une Base Exact/360).

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, l'EUR-EURIBOR-Telerate sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, l'EUR-EURIBOR-Telerate sera égal à la moyenne arithmétique des taux demandés, par quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de la Zone Euro, tels que choisis et interrogés par l'Agent, à environ 11 heures, heure de Bruxelles, à la date de demande de cotation pour des prêts en euros à des banques européennes de premier rang d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu.

Pour les besoins de la présente définition,

« Banques de Référence » signifie quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de la Zone Euro tels que choisis par l'Agent, et,

« Zone Euro » signifie la région comprenant les Etats membres de l'Union Européenne ayant adopté l'euro en tant que monnaie unique conformément au Traité de Rome du 25 mars 1957 tel que modifié par le Traité de l'Union Européenne du 7 février 1992.

« Périodicité » signifie [maturité du taux].

### **EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-11:00**

« **EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-11:00** » signifie le taux d'échange annuel pour une opération d'échange de conditions d'intérêt en euros d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters ISDAFIX2 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) sous l'intitulé « EURIBOR BASIS – FRF » et sous le titre « 11:00 AM FRANKFURT » à 11 heures, heure de Francfort.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l' EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-11:00 sera déterminé par l'Agent sur la base de cotations de taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » par les Banques de Référence, à approximativement 11 heures, heure de Francfort.

Pour les besoins de cette clause, le taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » correspond à la moyenne arithmétique des taux « bid » offerts, pour une jambe fixe annuel (calculée sur une Base 30/360) d'une opération d'échange de conditions d'intérêts en euros (a) d'une durée égale à la Périodicité, (b) commençant à la date à laquelle la demande de cotation a lieu et (c) pour une transaction d'un montant usuel sur le marché concerné conclu avec un intervenant de premier rang sur le marché des instruments financiers à terme, où la jambe flottante, calculée sur une Base exact/360, est déterminée sur la base de l' EUR-EURIBOR-Telerate avec un maturité de 6 mois.

Si au moins trois cotations sont communiquées à l'Agent, l' EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-11:00 sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués après élimination de la plus basse et de la plus élevée des cotations ainsi obtenues.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie cinq intervenants de marché de premier rang sur le marché des opérations d'échange de conditions d'intérêt tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux] .

**EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-12:00**

« EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-12:00 » signifie le taux d'échange annuel pour une opération d'échange de conditions d'intérêt en euros d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters ISDAFIX2 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) sous l'intitulé « EURIBOR BASIS – FRF » et sous le titre « 12:00 AM FRANKFURT » à 12 heures, heure de Francfort.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l' EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-12:00 sera déterminé par l'Agent sur la base de cotations de taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » par les Banques de Référence, à approximativement 12 heures, heure de Francfort.

Pour les besoins de cette clause, le taux d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » correspond à la moyenne arithmétique des taux « bid » offerts, pour une jambe fixe annuel (calculée sur une Base 30/360) d'une opération d'échange de conditions d'intérêts en euros (a) d'une durée égale à la Périodicité, (b) commençant à la date à laquelle la demande de cotation a lieu et (c) pour une transaction d'un montant usuel sur le marché concerné conclu avec un intervenant de premier rang sur le marché des instruments financiers à terme, où la jambe flottante, calculée sur une Base exact/360, est déterminée sur la base de l' EUR-EURIBOR-Telerate avec un maturité de 6 mois.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence afin d'obtenir une cotation de ce taux.

Si au moins trois cotations sont communiquées à l'Agent, l' EUR-ISDA-EURIBOR Swap Rate-12:00 sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués après élimination de la plus basse et de la plus élevée des cotations ainsi obtenues.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie cinq intervenants de marché de premier rang sur le marché des opérations d'échange de conditions d'intérêt tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].

## EUR-LIBOR-BBA

« **EUR-LIBOR-BBA** » signifie le taux interbancaire offert à Londres pour des dépôts en euros d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuter LIBOR01 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de Londres.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l'EUR-LIBOR-BBA sera déterminé par l'Agent sur la base des taux offerts par les Banques de Référence à approximativement 11 heures, heure de Londres, à des banques de premier rang sur le marché interbancaire de Londres pour des dépôts en euros d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, l'EUR-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, l'EUR-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux offerts par quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Londres, tels que choisis et interrogés par l'Agent, à environ 11 heures, heure de Londres, à la date de demande de cotation pour des prêts en euros à des banques européennes de premier rang d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Londres tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].

## EUR-TAG-CDC

"EUR-TAG-CDC" signifie le taux annuel glissant publié sur la page [Reuter EONIA]. Ce taux correspond au taux de rendement d'un placement d'une durée de un à douze mois à intérêts mensuels capitalisés. Il est calculé à partir de la moyenne mensuelle glissante des taux EONIA écoulés et calculé conformément à la formule suivante :

$$100 \times \left[ \prod_{i=1}^M \left( 1 + \left( TM_i \times \frac{N_i}{36000} \right) \right) - 1 \right]$$

Où :

"i" est une série de nombres entiers, allant de un à M, représentant chacun les Période d'Application Intermédiaire par ordre chronologique de la Période d'Application considérée;

"Période d'Application Intermédiaire" signifie chaque période d'un mois calendaire comprise dans son intégralité entre le premier et le dernier jour d'une Période d'Application considérée;

"M" représente le nombre de Périodes d'Application Intermédiaires de la Période d'Application considérée;

"N<sub>i</sub>" représente le nombre de jours calendaires de la Période d'Application Intermédiaire "i" pour lesquels le taux « TM<sub>i</sub> » est applicable.

"TM<sub>i</sub>" est le taux moyen de la Période d'Application Intermédiaire "i" calculé selon la formule suivante:

$$\frac{100}{N} \times \left[ \sum_{j=1}^N EONIA_j \right]$$

Où :

"j" est une série de nombres entiers, allant de un à N, représentant chacun les Jours Ouvrés TARGET par ordre chronologique de la Période d'Application Intermédiaire « i » considérée;

"N" est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application Intermédiaire « i » considérée "EONIA<sub>j</sub>" est le taux moyen pondéré des dépôts interbancaires au jour le jour en euros tel que calculé par la Banque Centrale Européenne et publié sur la page Reuter EONIA (ou toute autre page équivalente s'y substituant) pour le jour "j".

**EUR-TEC10-CNO**

« **EUR-TEC10-CNO** » signifie le taux d'échéance constante à 10 ans (le « TEC10 ») calculé par le Comité de Normalisation Obligataire (le « CNO ») et publié sur la page Reuters CNOTEC10 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 10 heures, heure de Paris.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l'EUR-TEC10-CNO sera déterminé par l'Agent sur la base de prix « milieu de marché » pour chacune des deux Obligations Assimilables du Trésor qui auraient été utilisées par le CNO pour le calcul du TEC10, communiqués par cinq Spécialistes en Valeurs du Trésor à approximativement 10 heures, heure de Paris, deux Jours Ouvrés TARGET avant la date à laquelle cette demande de cotation a lieu.

L'Agent interrogera le bureau parisien de chaque Spécialiste en Valeurs du Trésor pour obtenir une cotation de ce prix.

L'EUR-TEC10-CNO sera le taux de rendement actuariel correspondant à la moyenne arithmétique des prix ainsi communiqués, tel que déterminé par l'Agent, après avoir écarté la cotation la plus basse et la plus élevée.



## **GBP-LIBOR-BBA**

« **GBP-LIBOR-BBA** » signifie le taux interbancaire offert à Londres pour des dépôts en Livres Sterling d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters Libor01 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de Londres.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, le GBP-LIBOR-BBA sera déterminé par l'Agent sur la base des taux offerts par les Banques de Référence à approximativement 11 heures, heure de Londres, à des banques de premier rang sur le marché interbancaire de Londres pour des dépôts en Livres Sterling d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, le GBP-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, le GBP-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux offerts par quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Londres, tels que choisis et interrogés par l'Agent, à environ 11 heures, heure de Londres, à la date de demande de cotation pour des prêts en Livres Sterling à des banques européennes de premier rang d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Londres tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].

**GBP- WMBA-SONIA-OIS-CAPITALISE**

"**GBP-SONIA-OIS-CAPITALISE**" signifie le taux calculé selon la formule suivante :

$$\left[ \prod_{i=1}^{d_0} \left( 1 + \frac{SONIA_i \times n_i}{365} \right) - 1 \right] \times \frac{365}{d}$$

Avec :

«  $d_0$  » : est, pour toute Période d'Application considérée, le nombre total de Jours Ouvrés à Londres de la Période d'Application considérée ;

«  $i$  » : est une série de nombres entiers, allant de un à  $d_0$ , représentant chacun les Jours Ouvrés à Londres, par ordre chronologique (y inclus le premier Jour Ouvré à Londres de la Période d'Application considérée);

«  $SONIA_i$  » : est, pour un jour «  $i$  » de la Période d'Application considérée le taux des dépôts interbancaires au jour le jour en Livres Sterling tel que calculé par la « Wholesale Markets Broker's Association » et tel que publié sur la page Reuters SONIA ( ou toute autre page s'y substituant) sous l'intitulé « Sterling Overnight Index » pour ce jour «  $i$  ». [Si ce taux n'est pas publié pour un jour «  $i$  », il sera déterminé d'un commun accord entre les Parties et, à défaut d'accord entre les Parties ledit jour «  $i$  », il sera égal au taux tel que publié sur la page Reuters SONIA le Jour Ouvré précédent le jour «  $i$  »]

«  $n_i$  » est le nombre de jours calendaires durant la Période d'Application considérée où le taux  $SONIA_i$  est applicable; et

«  $d$  » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée.

.

**JPY-LIBOR-BBA**

« **JPY-LIBOR-BBA** » signifie le taux interbancaire offert à Londres pour des dépôts en Yens Japonais d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters LIBOR01 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de Londres.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, le JPY-LIBOR-BBA sera déterminé par l'Agent sur la base des taux offerts par les Banques de Référence à approximativement 11 heures, heure de Londres, à des banques de premier rang sur le marché interbancaire de Londres pour des dépôts en Yens Japonais d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, le JPY-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, le JPY-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux demandés, par quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Tokyo, tels que choisis et interrogés par l'Agent, à environ 11 heures, heure de Tokyo, à la date de demande de cotation pour des prêts en Yens Japonais à des banques européennes de premier rang d'une durée égale à la Périodicité commençant deux Jours Ouvrés suivant la date à laquelle cette demande de cotation a lieu.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Londres tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].

**JPY-TONA-OIS-CAPITALISE** (ci-après « JPY-TONA-OIS-CAPITALISE »).

« JPY-TONA-OIS-CAPITALISE » signifie que le taux, calculé selon la formule exposée ci-dessous, sera le taux de rendement d'un investissement effectué sur la base d'un intérêt composé quotidien (étant entendu que le taux de référence du calcul de l'intérêt est la moyenne arithmétique des taux journaliers du marché monétaire interbancaire de Tokyo au jour le jour).

« JPY-TONA-OIS-CAPITALISE » sera calculé selon la formule ci-dessous :

$$\prod_{i=1}^{d_0} \left[ \left( 1 + \frac{TONA_i * N_i}{365} \right) - 1 \right] * \frac{365}{d}$$

Avec :

«  $d_0$  » : est, pour chaque Période d'Application, le nombre total de Jours Ouvrés à Tokyo de la Période d'Application considérée ;

«  $i$  » : est, une série de nombres entiers, représentant chacun les Jours Ouvrés à Tokyo, par ordre chronologique (y inclus le premier Jour Ouvré à Tokyo de la Période d'Application considérée);

«  $TONA_i$  » : signifie, pour chaque jour «  $i$  » de la Période d'Application considérée le taux équivalent au taux « *Tokyo OverNight Average* » (TONA) tel que publié par la Banque du Japon sur la page Reuters TONAT (ou toute autre page équivalente s'y substituant) le jour ouvré à Tokyo suivant ce jour «  $i$  », aux environs de 10H, heure de Tokyo. Si ce taux n'est pas publié pour un jour «  $i$  », il sera alors déterminé d'un commun accord entre les Parties et, à défaut d'accord, sera égal au taux tel que publié sur la page Reuters TONAT le Jour Ouvré précédent le jour «  $i$  ».

«  $n_i$  » est le nombre de jours calendaires de la Période d'Application considérée pour lesquels le taux  $TONA_i$  est applicable; et

«  $d$  » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée.

**MXN-TIIE-Banxico tel que défini ci-après.**

"MXN-TIIE-Banxico" signifie le *Tasa de Interés Interbancaria de Equilibrio* ("Taux d'Intérêt Interbancaire d'Equilibre") ("TIIE") en Pesos Mexicains d'une durée correspondant à Périodicité tel que publié au "*Diario Oficial de la Federación*" (Journal Officiel de la Fédération).

Le taux sera celui exposé, à 14 heures, heure de Mexico, soit sous l'intitulé "TIIE" (ou tout autre intitulé équivalent) tel que publié par la Banque du Mexique sur son site internet à la page <http://www.banxico.org.mx/>, , soit sur la Page Reuters MEX06 en face de la mention "TIIE". En cas de divergence entre le taux publié dans le Journal Officiel de la Fédération, et le taux publié par la Banque du Mexique sur son site internet ou celui publié par Reuters sur la Page MEX06, le taux publié dans le Journal Officiel de la Fédération prévaudra. Afin d'éviter toute ambiguïté, en cas de défaut de publication du TIIE dans le Journal Officiel de la Fédération, le taux publié par la Banque du Mexique sur son site internet ou le taux publié sur la page Reuters MEX06 ne seront pas valables.

Si le taux n'est pas publié dans le Journal Officiel de la Fédération avant 11 heures, heure de Mexico, le TIIE sera déterminé par l'Agent sur la base de cotations "milieu de marché" communiquées par les Banques de Références, à approximativement 11 heures, heure de Mexico, pour un dépôt en Pesos Mexicains d'une durée correspondant à la Périodicité et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, le taux sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, celui-ci déterminera le TIIE en utilisant un taux représentatif.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie les banques désignées comme Teneurs de Marchés ("Formadores de Mercado") sur le site Internet du Ministère des Finances et du Trésor Public, <http://www.shcp.gob.mx>. Si le Ministère des Finances et le Trésor Public ont désigné moins de cinq banques Teneurs de Marchés, pour les besoins de la présente définition, les Banques de Références seront les banques désignées comme Teneurs de Marchés et d'autres banques de premier rang sur le marché interbancaire mexicain telles que choisies par l'Agent.

Si aucune banque n'est désignée comme Teneur de Marchés par le Ministère des Finances et le Trésor Public ou, en cas d'indisponibilité du site Internet, pour les besoins de la présente définition, les Banques de Références seront les cinq banques de premier rang sur le marché interbancaire mexicain telles que choisies par l'Agent.

« Périodicité » signifie [maturité du taux]

**SEK-SWAP-SIOR-OIS-CAPITALISE (ci-après «SEK-SIOR-OIS-CAPITALISE »).**

«SEK-SIOR-OIS-CAPITALISE » signifie le taux calculé selon la formule ci-dessous :

$$\prod_{i=1}^{d_0} \left[ \left( 1 + \frac{SIOR_i * N_i}{360} \right) - 1 \right] * \frac{360}{d}$$

Avec :

« d<sub>0</sub> » : pour chaque Période d'Application, est le nombre total de Jours Ouvrés à Stockholm durant la Période d'Application considérée ;

« i » : est, une série de nombres entiers, allant de un à d<sub>0</sub>, chacun représentant un Jour Ouvré à Stockholm par ordre chronologique (y inclus le premier jour Ouvré à Stockholm de la Période d'Application considérée) ;

« SIOR<sub>i</sub> » : est, pour chaque jour « i » de la Période d'Application considérée, le taux de référence équivalent au taux «au jour le jour» pour les dépôts en Couronnes Suédoises tel que publié aux environs de 11 heures, heure de Stockholm, le Jour Ouvré à Stockholm précédant le jour « i » sur l'écran Reuters SIDE (ou toute autre page équivalente s'y substituant) sous le titre « Fixing ». Si ce taux n'est pas publié sur l'écran Reuters SIDE pour le jour « i », ce taux sera alors déterminé d'un commun accord entre les Parties et, à défaut d'accord entre les Parties ledit jour « i », le taux pour ce jour « i » sera le taux publié sur l'écran Reuters SIDE pour le premier Jour Ouvré précédent à Stockholm.

« n<sub>i</sub> » est le nombre de jours calendaires de la Période d'Application considérée pour lesquels le taux SIOR<sub>i</sub> est applicable ; et

« d » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée.

## USD-Federal Funds-OIS-CAPITALISE

« USD-Federal Funds-OIS-CAPITALISE » signifie le taux calculé selon la formule suivante :

$$\left[ \prod_{i=1}^{d_0} \left( 1 + \frac{FEDFUND_i \times n_i}{360} \right) - 1 \right] \times \frac{360}{d}$$

Où :

« i » est une série de nombres entiers, allant de un à  $d_0$ , représentant chacun les Jours Ouvrés à New York par ordre chronologique (y inclus le premier Jour Ouvré à New York de la Période d'Application considérée);

«  $d_0$  » pour chaque Période d'Application, est le nombre total de Jours Ouvrés à New York de la Période d'Application considérée ;

« d » est le nombre total de jours calendaires de la Période d'Application considérée ;

«  $n_i$  » est le nombre de jours calendaires durant la Période d'Application considérée pour lesquels le taux  $FEDFUND_i$  est applicable ;

«  $FEDFUND_i$  » est, pour chaque jour « i » de la Période d'Application considérée, le taux tel que publié sur la page Reuters FEDFUNDS1 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) sous l'intitulé « Federal funds (effective) » pour ce jour « i ». Si ce taux n'est pas publié pour un jour « i », il sera déterminé d'un commun accord entre les Parties et, à défaut d'accord entre les Parties ledit jour « i », il sera égal au taux tel que publié sur la page Reuters FEDFUNDS1 pour le jour « i-1 ».

## **USD-ISDA-Swap Rate**

« USD-ISDA-Swap Rate » signifie le taux annuel pour une opération d'échange de conditions d'intérêt en Dollars des Etats Unis d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuters ISDAFIX1 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de New York.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l'USD-ISDA-Swap Rate sera déterminé par l'Agent sur la base de cotations de taux semi-annuel d'échange de conditions d'intérêt « milieu de marché » par les Banques de Référence, à approximativement 11 heures, heure de New York.

Pour les besoins de cette clause, le taux d'échange semi-annuel de conditions d'intérêt « milieu de marché » correspond à la moyenne arithmétique des taux « bid » offerts, pour une jambe fixe semi-annuel (calculé sur une Base 30/360) d'une opération d'échange de conditions d'intérêts en Dollars des Etats Unis (a) d'une durée égale à la Périodicité, (b) commençant à la date à laquelle la demande de cotation a lieu et (c) pour une transaction d'un montant usuel sur le marché concerné conclu avec un intervenant de premier rang sur le marché des instruments financiers à terme, où la jambe flottante, calculée sur une Base exact/360, est déterminée sur la base de l'USD-LIBOR-BBA avec un maturité de 3 mois.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence afin d'obtenir une cotation de ce taux.

Si au moins trois cotations sont communiquées à l'Agent, l'USD-ISDA-Swap Rate sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués après élimination de la plus basse et de la plus élevée des cotations ainsi obtenues.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie cinq intervenants de marché de premier rang sur le marché New Yorkais des opérations d'échange de conditions d'intérêt des Etats Unis tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].



## USD-LIBOR-BBA

« **USD-LIBOR-BBA** » signifie le taux interbancaire offert à Londres pour des dépôts en Dollars des Etats Unis d'une durée égale à la Périodicité tel que publié sur la page Reuter LIBOR01 (ou toute autre page équivalente s'y substituant) à 11 heures, heure de Londres.

En cas d'indisponibilité de la page-écran ci-avant mentionnée, l'USD-LIBOR-BBA sera déterminé par l'Agent sur la base des taux offerts par les Banques de Référence à approximativement 11 heures, heure de Londres, à des banques de premier rang sur le marché interbancaire de Londres pour des dépôts en Dollars des Etats Unis d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu et pour un montant représentatif d'une transaction unique sur le marché concerné.

L'Agent interrogera chaque Banque de Référence pour obtenir une cotation de ce taux.

Si deux cotations au moins sont communiquées à l'Agent, l'USD-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux ainsi communiqués.

Si moins de deux cotations sont communiquées à l'Agent, l'USD-LIBOR-BBA sera égal à la moyenne arithmétique des taux offerts par quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de New York, tels que choisis et interrogés par l'Agent, à environ 11 heures, heure de New York, à la date de demande de cotation pour des prêts en Dollars des Etats Unis à des banques européennes de premier rang d'une durée égale à la Périodicité commençant à la date à laquelle cette demande de cotation a lieu.

Pour les besoins de la présente définition, « Banques de Référence » signifie quatre intervenants majeurs sur le marché interbancaire de Londres tels que choisis par l'Agent, et « Périodicité » signifie [maturité du taux].